

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **Spray De Protection Contre La Corrosion**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes protection anticorrosion

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Weinhalde 14-18
D-72178 Waldachtal
Téléphone: +49(0)7443 12-0
Fax: +49(0)7443 12-4222
Courriel: info-sdb@fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone: +33 3 88 39 18 67
Fax: +33 3 88 39 80 44
Courriel: info@fischer.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE) F+; R12 Xi; R38 R67 N; R51/53

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Flam. Aerosol 1; H222 Carc. 1B; H350 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411

2.2 Éléments d'étiquetage

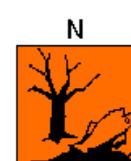
Symboles de danger



F+: Extrêmement inflammable



Xi: Irritant



N: Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque R12: Extrêmement inflammable.
 R38: Irritant pour la peau.
 R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) de sécurité S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.
 S2: Conserver hors de la portée des enfants.
 S23: Ne pas respirer les aérosols.
 S29/56: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
 S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Étiquetage particulier propre à des préparations définies Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
 Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
 Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.
 Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler.
 Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
 Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.
 Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
naphta léger (pétrole), hydrotraité	No. CAS: 64742-49-0 No.-CE: 265-151-9 No.-Index: 649-328-00-1 No. REACH: 01-2119475514-35-0000	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53 Skin Irrit. 2; H315 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	10.0 – 25.0 pds %
isobutane	No. CAS: 75-28-5 No.-CE: 200-857-2 No.-Index: 601-004-00-0	F+; R12 Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	10.0 – 25.0 pds %
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	No. CAS: 64742-95-6 No.-CE: 265-199-0 No.-Index: 649-356-00-4	R10 Xn; R65 Xi; R37 N; R51/53 R66 R67 STOT SE 3; H336 H335 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 Flam. Liq. 3; H226	2.5 – 10.0 pds %
propane	No. CAS: 74-98-6	F+; R12	2.5 – 10.0 pds %

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau pulvérisée
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre 8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
Stocker conformément à la réglementation locale.

Classe de stockage (Allemagne) 2B (TRGS 510)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

BUTANE (CONTENANT \geq 0,1 % BUTADIENE (203-450-8))

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Source
800	1900	20

Source: 20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

méthanol

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	TMP n°	FT n°	Source
200	260	1000	1300	*1)	84	5	20

*1): risque de pénétration percutanée, (12)

Source: 20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Notent	Date d'émission	Source
260	200	Haut	2006/15	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Matière appropriée:	caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile
Matière non-appropriée:	Gants jetables en PVC
Epaisseur de la matière:	>= 0,5 mm
Temps de pénétration:	> 120 min
Remarque:	Remplacer en cas d'usure. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Couleur	noir
Odeur	de solvant
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non applicable (Aerosol)
Point d'éclair [°C]	non applicable (aérosol)
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m ²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm ³]	0,77 g/cm ³
Température:	20 °C
Densité relative	non déterminé
Hydrosolubilité [g/l]	insoluble
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé

Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	non déterminé
Risque d'explosion.	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C]	> 200 °C
Densité relative de vapeur (air=1)	non déterminé
Teneur en solvant [%]	57,6 % solvant organique

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Le récipient peut rompre en cas d'échauffement. Pas de décomposition en utilisation conforme.
---------------------	--

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-------------------	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone
-------------------------------------	-------------------

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Irritation primaire cutanée	Pas d'irritation de la peau
Irritation oculaire	effets irritants
Sensibilisation	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.)	irritant
-------------------------------	----------

Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer une perte de conscience.
Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l] Toxique pour les poissons.

12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Pas d'information disponible.

Élimination dans les stations d'épuration Aucune donnée disponible

Biodégradabilité Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation donnée non disponible

Coefficient de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Aucune donnée disponible

Mobilité

Mobilité: Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Effets toxiques pour le poisson et le plancton
Toxique pour les organismes aquatiques.
Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Code des déchets 160504 – gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
 150104– métallique emballage

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
No ONU	1950	1950	1950
Classe	2	2.1	2.1
Description des marchandises	AÉROSOLS	AÉROSOLS	
Proper shipping name		AEROSOLS	Aerosols, flammable
Remarque	inflammable	(maximum 1 L) inflammable	
Étiquettes	2.1,U  	2.1,U  	2.1,U  
Catégorie	2		
Code de classement	5F		
Code de limitation du tunnel	D		
Ajout de nom	mélange	mélange	mixture
Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement
Sources de danger		naphta léger (pétrole), hydrotraité	
No EMS		F-D;S-U	
Catégorie d'encombrement		A	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

WGK (Auto-classement) 2
Classification selon la Directive concernant la sécurité des conditions d'exploitation -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de R R10: Inflammable.
R11: Facilement inflammable.
R12: Extrêmement inflammable.
R23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R37: Irritant pour les voies respiratoires.
R38: Irritant pour la peau.
R39/23/24/25: Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Teneur en taux de H H220: Gaz extrêmement inflammable.
H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311: Toxique par contact cutané.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H331: Toxique par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350: Peut provoquer le cancer .
H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes .

Énoncé des classes de risque

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Flam. Aerosol: Aérosol inflammable
Carc.: Cancérogénicité
Skin Irrit.: Irritation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique
Asp. Tox.: Danger par aspiration
Flam. Gas: Gaz inflammable
Press. Gas: Gaz sous pression
Flam. Liq.: Liquide inflammable
Acute Tox.: Toxicité aiguë

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.